

CE DOCUMENT EST POUR USAGE INTERNE SEULEMENT

AVIS DE CANDIDATURE (Québec)

1	Nom de la Caisse	
	Tel que précisé dans l'avis d'appel de candidatures, vous avez jusqu'au	ttre votre candidature à
Р	PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE	
Je	le, soussigné, :	
— ط'د	(Employeur, s'il y a lieu) (Employeur, s'il y a lieu) (Complexed of the structure of the	
a a	l'administrateur. Si, pour la formation du conseil d'administration les sièges sont répartis par groupes, cochez ci-dessous le nom du g	•
La	a présente candidature est proposée² par :, membre de plein	droit de la Caisse.
La	a présente candidature est valable pour l'assemblée annuelle de la Caisse qui se tiendra le	
Si	Signé à, le	
_	(Signature du candidat) (Signature du proposeur)	
VI	DBJET DU DOSSIER: /ÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DE LA PROBITÉ D'UN CANDIDAT À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR	Cocher √
VI		
VI	/ÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DE LA PROBITÉ D'UN CANDIDAT À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR BLOC A: ÉLIGIBILITÉ – Les questions qui suivent permettent d'établir votre éligibilité Remplissez-vous les conditions d'éligibilité prévues à la Loi sur les coopératives de services financiers (voir article 227 au verso au Règlement intérieur de la Caisse (article 6.1)?	
1.	VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DE LA PROBITÉ D'UN CANDIDAT À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR BLOC A: ÉLIGIBILITÉ – Les questions qui suivent permettent d'établir votre éligibilité. Remplissez-vous les conditions d'éligibilité prévues à la Loi sur les coopératives de services financiers (voir article 227 au verso	o) et Oui Non
1.	VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DE LA PROBITÉ D'UN CANDIDAT À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR BLOC A: ÉLIGIBILITÉ – Les questions qui suivent permettent d'établir votre éligibilité. Remplissez-vous les conditions d'éligibilité prévues à la Loi sur les coopératives de services financiers (voir article 227 au verso au Règlement intérieur de la Caisse (article 6.1)? Si vous avez répondu « OUI », passez à la question suivante. Si vous avez répondu « NON », vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse.	o) et Oui Non
1.	VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DE LA PROBITÉ D'UN CANDIDAT À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR BLOC A: ÉLIGIBILITÉ – Les questions qui suivent permettent d'établir votre éligibilité. Remplissez-vous les conditions d'éligibilité prévues à la Loi sur les coopératives de services financiers (voir article 227 au verso au Règlement intérieur de la Caisse (article 6.1)? Si vous avez répondu « OUI», passez à la question suivante. Si vous avez répondu « NON», vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. Cocupez-vous une fonction incompatible à la fonction d'administrateur d'une caisse au sens du Code de déontologie de Desjardins (article 7 au verso)?	O) et Oui Non
1. 2.	 VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DE LA PROBITÉ D'UN CANDIDAT À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR BLOC A: ÉLIGIBILITÉ – Les questions qui suivent permettent d'établir votre éligibilité. Remplissez-vous les conditions d'éligibilité prévues à la Loi sur les coopératives de services financiers (voir article 227 au verse au Règlement intérieur de la Caisse (article 6.1)? Si vous avez répondu « OUI », passez à la question suivante. Si vous avez répondu « NON », vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. Cocupez-vous une fonction incompatible à la fonction d'administrateur d'une caisse au sens du Code de déontologie de Desjardins (article 7 au verso)? Si vous avez répondu « OUI », vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. 	O) et Oui Non
VI E 1.	VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DE LA PROBITÉ D'UN CANDIDAT À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR BLOC A: ÉLIGIBILITÉ – Les questions qui suivent permettent d'établir votre éligibilité. Remplissez-vous les conditions d'éligibilité prévues à la Loi sur les coopératives de services financiers (voir article 227 au verse au Règlement intérieur de la Caisse (article 6.1)? Si vous avez répondu « OUI », passez à la question suivante. Si vous avez répondu « NON », vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. Coccupez-vous une fonction incompatible à la fonction d'administrateur d'une caisse au sens du Code de déontologie de Desjardins (article 7 au verso)? Si vous avez répondu « OUI », vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. Si vous avez répondu « NON », passez aux questions du Bloc B.	Oui Non Oui Non Oui Non
1	PÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DE LA PROBITÉ D'UN CANDIDAT À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR BLOC A: ÉLIGIBILITÉ – Les questions qui suivent permettent d'établir votre éligibilité. Remplissez-vous les conditions d'éligibilité prévues à la Loi sur les coopératives de services financiers (voir article 227 au verso au Règlement intérieur de la Caisse (article 6.1)? Si vous avez répondu « OUI », passez à la question suivante. Si vous avez répondu « NON », vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. Occupez-vous une fonction incompatible à la fonction d'administrateur d'une caisse au sens du Code de déontologie de Desjardins (article 7 au verso)? Si vous avez répondu « OUI », vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. Si vous avez répondu « NON », passez aux questions du Bloc B. BLOC B: PROBITÉ – Les questions qui suivent contribuent à évaluer votre probité. Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction pénale ou criminelle pour laquelle vous n'avez pas obtenu le pardor la suspension de casier ou faites-vous l'objet d'une procédure pénale ou criminelle en cours (Ex.: infractions ayant trait malhonnêteté, à la fraude, au vol, au détournement d'actifs ou de fonds, au recyclage des produits de la criminalité, au financen	Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non
1	RENTICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DE LA PROBITÉ D'UN CANDIDAT À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR BLOC A: ÉLIGIBILITÉ – Les questions qui suivent permettent d'établir votre éligibilité. Remplissez-vous les conditions d'éligibilité prévues à la Loi sur les coopératives de services financiers (voir article 227 au verso au Règlement intérieur de la Caisse (article 6.1)? Si vous avez répondu « OUI», passez à la question suivante. Si vous avez répondu « NON», vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. Occupez-vous une fonction incompatible à la fonction d'administrateur d'une caisse au sens du Code de déontologie de Desjardins (article 7 au verso)? Si vous avez répondu « OUI», vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. Si vous avez répondu « NON», passez aux questions du Bloc B. BLOC B: PROBITÉ – Les questions qui suivent contribuent à évaluer votre probité. Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction pénale ou criminelle pour laquelle vous n'avez pas obtenu le pardor la suspension de casier ou faites-vous l'objet d'une procédure pénale ou criminelle en cours (Ex.: infractions ayant trait malhonnêteté, à la fraude, au vol, au détournement d'actifs ou de fonds, au recyclage des produits de la criminalité, au financen d'activités terroristes ou toutes autres infractions similaires)? Faites-vous ou avez-vous fait l'objet d'une poursuite civile fondée en tout ou en partie sur une affaire de fraude, de vol, de trompe d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié ou de fonds, au recyclage des produits de la criminalité ou d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié ou de fonds, au recyclage des produits de fraude, de vol, de trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié ou de fonds au vou partie sur une affaire de fraude, de vol, de trompeuse, de comp	Oui Non
1	PÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DE LA PROBITÉ D'UN CANDIDAT À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR BLOC A: ÉLIGIBILITÉ – Les questions qui suivent permettent d'établir votre éligibilité. Remplissez-vous les conditions d'éligibilité prévues à la Loi sur les coopératives de services financiers (voir article 227 au verso au Règlement intérieur de la Caisse (article 6.1)? Si vous avez répondu « OUI», passez à la question suivante. Si vous avez répondu « NON», vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. C. Occupez-vous une fonction incompatible à la fonction d'administrateur d'une caisse au sens du Code de déontologie de Desjardins (article 7 au verso)? Si vous avez répondu « OUI», vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. Si vous avez répondu « NON», passez aux questions du Bloc B. BLOC B: PROBITÉ – Les questions qui suivent contribuent à évaluer votre probité. Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction pénale ou criminelle pour laquelle vous n'avez pas obtenu le pardor la suspension de casier ou faites-vous l'objet d'une procédure pénale ou criminelle en cours (Ex.: infractions ayant trait malhonnêteté, à la fraude, au vol, au détournement d'actifs ou de fonds, au recyclage des produits de la criminalité, au financen d'activités terroristes ou toutes autres infractions similaires)? Faites-vous ou avez-vous fait l'objet d'une poursuite civile fondée en tout ou en partie sur une affaire de fraude, de vol, de trompe d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié ou toute autre allégation de conduite similaire?	Oui Non
1	PÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DE LA PROBITÉ D'UN CANDIDAT À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR BLOC A: ÉLIGIBILITÉ – Les questions qui suivent permettent d'établir votre éligibilité. Remplissez-vous les conditions d'éligibilité prévues à la Loi sur les coopératives de services financiers (voir article 227 au verso au Règlement intérieur de la Caisse (article 6.1)? Si vous avez répondu « OUI », passez à la question suivante. Si vous avez répondu « NON », vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. Cocupez-vous une fonction incompatible à la fonction d'administrateur d'une caisse au sens du Code de déontologie de Desjardins (article 7 au verso)? Si vous avez répondu « OUI », vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. Si vous avez répondu « NON », passez aux questions du Bloc B. BLOC B: PROBITÉ – Les questions qui suivent contribuent à évaluer votre probité. Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction pénale ou criminelle pour laquelle vous n'avez pas obtenu le pardor la suspension de casier ou faites-vous l'objet d'une procédure pénale ou criminelle en cours (Ex.: infractions ayant trait malhonnêteté, à la fraude, au vol, au détournement d'actifs ou de fonds, au recyclage des produits de la criminalité, au financen d'activités terroristes ou toutes autres infractions similaires)? Faites-vous ou avez-vous fait l'objet d'une poursuite civile fondée en tout ou en partie sur une affaire de fraude, de vol, de trompe d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié ou toute autre allégation de conduite similaire? Faites-vous eu une conduite ayant affecté négativement votre situation financière (Ex.: difficultés financières conduisant à procédure judiciaire, la faiillite, l'insolvabilité, proposition concordataire, reprise d'un bien par un créancier, recours hypothécaire, et b) Avez-vous eu une conduite ayant affecté négativement la situation financière d'une entreprise qui vous embauchait	Oui Non Voir Oui Non
1	PÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DE LA PROBITÉ D'UN CANDIDAT À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR BLOC A: ÉLIGIBILITÉ – Les questions qui suivent permettent d'établir votre éligibilité. Remplissez-vous les conditions d'éligibilité prévues à la Loi sur les coopératives de services financiers (voir article 227 au verse au Règlement intérieur de la Caisse (article 6.1)? Si vous avez répondu « OUI», passez à la question suivante. Si vous avez répondu « NON», vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. Cocupez-vous une fonction incompatible à la fonction d'administrateur d'une caisse au sens du Code de déontologie de Desjardins (article 7 au verso)? Si vous avez répondu « OUI», vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. Si vous avez répondu « NON», passez aux questions du Bloc B. BLOC B: PROBITÉ – Les questions qui suivent contribuent à évaluer votre probité. Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction pénale ou criminelle pour laquelle vous n'avez pas obtenu le pardor la suspension de casier ou faites-vous l'objet d'une procédure pénale ou criminelle en cours (Ex.: infractions ayant trait malhonnêteté, à la fraude, au vol, au détournement d'actifs ou de fonds, au recyclage des produits de la criminalité, au financen d'activités terroristes ou toutes autres infractions similaires)? Faites-vous ou avez-vous fait l'objet d'une poursuite civile fondée en tout ou en partie sur une affaire de fraude, de vol, de trompe d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié oi toute autre allégation de conduite similaire? Faites-vous eu une conduite ayant affecté négativement votre situation financière (Ex.: difficultés financières conduisant à procédure judiciaire, la faillite, l'insolvabilité, proposition concordataire, reprise d'un bien par un créancier, recours hypothécaire, et à la procédure judiciaire, ua faillite ou l'insolvabilité de l'entreprise)? Avez-vous déjà fait l'objet d'une accusation	Oui Non
T	### PROBITÉ - Les questions qui suivent permettent d'établir votre éligibilité. Remplissez-vous les conditions d'éligibilité prévues à la Loi sur les coopératives de services financiers (voir article 227 au verso au Règlement intérieur de la Caisse (article 6.1)? Si vous avez répondu « OUI», passez à la question suivante. Si vous avez répondu « NON», vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. Coccupez-vous une fonction incompatible à la fonction d'administrateur d'une caisse au sens du Code de déontologie de Desjardins (article 7 au verso)? Si vous avez répondu « OUI», vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. Si vous avez répondu « OUI», vous êtes inéligible à la fonction d'administrateur de caisse. Si vous avez répondu « NON», passez aux questions du Bloc B. BLOC B: PROBITÉ – Les questions qui suivent contribuent à évaluer votre probité. Avez-vous éjà été reconnu coupable d'une infraction pénale ou criminelle pour laquelle vous n'avez pas obtenu le pardor la suspension de casier ou faites-vous l'objet d'une procédure pénale ou criminelle en cours (Ex.: infractions ayant trait malhonnêteté, à la fraude, au vol, au détournement d'actifs ou de fonds, au recyclage des produits de la criminalité, au financen d'activités terroristes ou toutes autres infractions similaires)? Faites-vous ou avez-vous fait l'objet d'une poursuite civile fondée en tout ou en partie sur une affaire de fraude, de vol, de trompe d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'inité ou toute autre allégation de conduite ayant affecté négativement votre situation financière (Ex.: difficultés financières conduisant à procédure judiciaire, la faillite, l'insolvabilité, proposition concordataire, reprise d'un bien par un créancier, recours hypothécaire, et b) Avez-vous eu une conduite ayant affecté négativement votre situation financière d'une entreprise qui vous embauchait ou d'aquelle vous étiez administrateur (Ex.: ge	Oui Non Voir Oui Non Oui Non

CF-00100-036 Page 1 de 6 2018-12

¹ Si vous avez répondu « OUI » à l'une des questions du Bloc B, veuillez fournir, sous pli séparé, les détails et documents pertinents à l'analyse de votre dossier par la Caisse.

VÉRIFICATIONS NÉCESSAIRES

La Fédération des caisses Desjardins du Québec («Fédération»), agissant en qualité de mandataire de votre caisse doit exiger de votre part, à titre de candidat à un poste d'administrateur de la Caisse, des renseignements vous concernant afin de déterminer si vous remplissez, lors de votre entrée en poste ou au cours de votre mandat, les conditions d'éligibilité prescrites à la Loi sur les coopératives de services financiers ou au Règlement intérieur de la Caisse, le cas échéant, ainsi que les critères de probité décrits à la Ligne directrice sur les critères de probité et de compétence de l'Autorité des marchés financiers.

En conséquence et dans l'optique de permettre à la Fédération ou ses mandataires autorisés de procéder aux vérifications nécessaires, vous devrez remplir tout formulaire de consentement nécessaire aux enquêtes de sécurité et de crédit requises.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'information ci-dessus et ferai le nécessaire pour donner suite aux vérifications requises.

Reçu par (paraphe)	Date (AAAA-MM-JJ)

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

EXTRAIT DE LA LOI SUR LES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Article 227:

La personne physique qui est membre d'une caisse peut être membre de son conseil d'administration (...), sauf si elle est inhabile à être membre de tels conseils.

En plus des personnes inhabiles à être administrateurs en vertu des dispositions du Code civil et de celles déclarées coupables d'une infraction ou d'un acte criminel comportant fraude ou malhonnêteté et qui n'en ont pas obtenu le pardon, est inhabile à être membre d'un conseil:

- 1) un membre admis depuis moins de 90 jours, sauf s'il s'agit d'un fondateur;
- 2) un membre auxiliaire;
- 3) le principal responsable de la gestion de la caisse, un autre employé de cette dernière, un employé de la fédération, le cas échéant, ainsi que d'une autre personne morale ou société du groupe financier;
- 4) (...);
- 5) un dirigeant ou un employé d'une autre caisse;
- 6) une personne destituée de ses fonctions, depuis moins de cinq ans, en vertu de l'un des articles 118, 118.2 et 335.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CAISSE

Article 6.1:

QUALITÉS POUR ÊTRE MEMBRE D'UN CONSEIL

En plus des exceptions prévues par la Loi, ne peut être membre d'un conseil toute personne physique qui est membre de la caisse et qui:

- a) n'a pas le statut de résident ou de citoyen canadien ou d'immigrant reçu;
- b) a déjà été exclue d'une caisse du Groupe coopératif Desjardins ou
- c) est un administrateur ayant effectué un mandat de trois (3) ans qui n'aura pas complété le parcours de formation obligatoire au cours de son mandat (disposition applicable à l'assemblée générale qui aura lieu en 2020).

EXTRAIT DU CODE DE DÉONTOLOGIE DE DESJARDINS

Note: Lors de l'examen des candidatures, la Caisse s'assurera que le membre qui pose sa candidature n'occupe pas une fonction incompatible au sens du Code de déontologie de Desjardins dont l'article pertinent est reproduit ci-dessous.

Article 7: Fonctions incompatibles

Un administrateur ne peut exercer une activité ou occuper une fonction ou un emploi auprès d'un concurrent si cela peut le placer en position de nuire aux intérêts d'une composante ou de Desjardins. Par concurrent, on entend toute personne, autre qu'une composante, qui manufacture, offre ou distribue des produits ou des services qui entrent en concurrence avec les activités financières ou autres de Desjardins et destinés aux mêmes clientèles.

Il appartient au conseil d'administration de la composante, sur avis préalable de l'instance responsable de la déontologie, d'évaluer le niveau de concurrence et le risque de nuisance des situations qui touchent un administrateur.

Pour toute question sur les critères d'éligibilité à un poste d'administrateur, veuillez communiquer avec la direction générale de votre Caisse.



Signature de la personne visée par l'enquête

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT À UNE ENQUÊTE DE SÉCURITÉ ET D'AUTORISATION POUR LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Afin d'assurer l'exactitude des renseignements fournis, veuillez écrire LISIBLEMENT EN LETTRES MOULÉES et remplir le présent formulaire au complet.

Section 1				RENSEI	GNEMENTS P	ERS	ONNELS							
Prénom (tel qu'i	l est inscrit sur la piè	ece d'ider	ntité)		Nom de famille	tel qu'il	est inscrit sur la	pièce d'id	entité)		Sexe			
					Féminin Masculin						in			
Autre prénom a	ctuel ou antérieur				Autre nom actuel ou antérieur									
N° de téléphone	e (maison)		Nº de téléphone (sec	ondaire)	Poste		Adresse courr	riel						
Poste convoité					Adresse du lieu	de trav	ail principal (si	elle est dis	sponible)					
Lieu de nai	ssance													
Ville				Province		Pay	3			1	Date de naissa	nce		
											AAAA	AIN	/ ₁ M J ₁	J
Adresse ad														
N° d'unité	N° d'immeuble	Rue				Cod	e postal		Ville					
Province			Pays											
1 10411100						De:	ALALA	AIM	MIJJ	À:	ATATAT	AIN	/ MIJ	J
Adresse nr	récédente (si m	noins d	⊔ de cinq ans à l'ad	lresse actuelle	<u> </u>	1	7. 7. 7.	7 (101	0 0	1	, , , , , , ,	7 .		
N° d'unité	N° d'immeuble	Rue		in occor dotache,	/	Cod	e postal		Ville					
Province			Pays											
						De:	AAA	A M	MJJJ	À:	AAA	AIN	/ M J	J
N° d'unité	N° d'immeuble	Rue				Cod	e postal		Ville					
Province			Pays			Do	AIAIA	A 1 N/I	MILL	λ	AIAIAI	A 1 A	/ N/ I I	
Nove de réc	nidonae ponde	nt plu	s de six mois au	oouro doo diy a	dorniàres enné		AAA	A IVI	IVI J J	Α.	AAA	AIN	/I IVI J	J
Pays	siderice perida	nt pius	s de six illois au	cours des dix t	derineres anne	;S								
						De:	AAAA	AIM	$M \cup J \cup J$	À:	ALALA	AIN	/ _I M[J]	J
Pays														
						De:	AAAA	A M	MJJJ	À:	AAAA	AI	/ M J	J
N° de client		de la B	DNI* ou autre pe	rmis (obligatoire	Pour les personne Autre type de p		détiennent un	permis p	our exercer le	ur emp	oloi)			
IN de client de	IAWIF		IN de la BDINI		Autre type de p	2111115				IN-				
Section 2		REN	SEIGNEMENT I	POUR LES PO	OSTES DE CO	NSL	ILTANTS E	T DE F	OURNISS	EUR	S			
	i la personne		oar l'enquête est											
Nom de la com	pagnie					Dure	e du mandat (s	si elle est c	connue)					
D						De:	AAAA	AIM	MJJJ	À:	AIAIAI	AIN	/I_M J	J
Description du	mandat													
Section 3				ANTÉ	CÉDENTS JU	DICI	AIRES							
L'existence d	'un historique jud	diciaire	ne vous disqualifier	a pas nécessaire	ment d'une relatio	n futu	re avec le Mo	uvemen	t Desjardins,	à moir	ns qu'il n'ait ι	ın lien	avec la nati	ure
			es les condamnation											
	ondamnations d'a ent être déclarées		en vertu du <i>Code ci</i>	<i>riminel</i> ou d'autre	s lois fédérales ca	anadie	nnes pour les	squelles v	vous n'avez p	as reç	u une suspe	nsion (du casier ni	un
Ne pas décl	arer: une conda	mnation	n pour laquelle vous	avez reçu une sı	uspension du cas	ier ou	un pardon en	vertu de	e la <i>Loi sur le</i>	casie	<i>r judiciaire</i> ; u	ne cor	ndamnation	où
vous étiez co	onsidéré comme	« adole Jution ir	scent » en vertu de nconditionnelle ou s	la <i>Loi sur le syst</i>	tème de justice pe conformément à l'a	<i>énale</i> article	<i>oour les adole</i> 730 du Code	escents, criminel	la <i>Loi sur les</i>	s <i>jeune</i> on noi	es contrevena ur laquelle vo	<i>เกts</i> oเ	u la <i>Loi sur</i> ez été recon	<i>les</i>
non coupable	e; toute infraction	aux loi	s provinciales ou au	ux règlements mu	ınicipaux; et toute	accus	ation portée	à l'extéri	eur du Canad	da.	a. Iaqaono ro	uo u	22 010 1000	
Avez-vous déi	à été reconnu co	ınahle r	d'une infraction crimi	nelle au Canada n	our laquelle vous	າ'avez	nas ohtenu da	a nardon	?					_
Oui			z fournir des renseig	•	•		•	•		damnati	ion)			
Infraction	Groun	,	2 2 1011001g1		Nom du corps polic		·		30 14 00110		Date de la con	damna	tion	
					, ,						A A A	AIN	/ MIJ	J
Infraction					Nom du corps polic	ier ou d	le la ville				Date de la con			
											AAA	AIN	/ M J	J

CF-00002-010 Page 1 de 2 2015-02

Date (AAAA/MM/JJ)

Section 4 CONSENTEMENT

Vous avez été identifiée comme une personne qui: désire obtenir un emploi (ou est déjà en poste); est un employé d'une entreprise qui va exécuter un contrat; ou désire obtenir un contrat ou agir comme dirigeant; au sein du Mouvement Desjardins¹.

Le Mouvement Desjardins mandate SterlingBackcheck Canada Corp. et ses filiales et sociétés affiliées (ci-après «SBC») pour effectuer une vérification approfondie d'information policière (E-PIC). Une E-PIC est une recherche dans le dépôt national des casiers judiciaires tenu par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et dans les bases de données locales des corps policiers de l'ensemble du Canada. Cette vérification sera effectuée au nom de SBC par un service de police canadien à l'aide des banques de données d'identification, d'enquête et de renseignements criminels accessibles par l'entremise du Centre d'information de la police canadienne et au moyen des renseignements suivants: nom, sexe, date et lieu de naissance et casier judiciaire déclaré. Pour en savoir plus au sujet d'une vérification E-PIC, visitez le http://backcheck.net/docs/supplemental-information-sheet-e-pic-fr_2014-04-01.pdf.

SBC et les corps policiers ne peuvent pas traiter toutes les demandes. Si pour quelque raison que ce soit, SBC ne peut compléter cette vérification, notamment si votre identité ne peut être confirmée, vous serez dirigé vers votre service de police local pour une vérification en personne. Si les renseignements que vous fournissez sur le présent formulaire contredisent ceux qui seront révélés dans le cadre de l'enquête, ou si les résultats de l'enquête s'avèrent non concluants, vous pourrez obtenir une attestation de vérification de casier judiciaire de la GRC pour régler un malentendu ou une contestation.

Vous avez le droit, selon certaines modalités, de consulter vos renseignements personnels et de les faire corriger en démontrant qu'ils sont inexacts, incomplets, équivoques ou périmés. Vous avez le droit de révoquer votre consentement en tout temps. Vous avez aussi le droit de poser des questions ou de formuler une plainte relative à la façon dont SBC traite vos renseignements personnels. Des renseignements complets à propos des pratiques de SBC en matière de sécurité et de protection des renseignements personnels ainsi que les façons de joindre SBC se trouvent au: http://www.sterlingbackcheck.ca/ca-fr/A-propos-de/Protection-des-renseignements-personnels.aspx.

Consentement

Je consens à ce qu'une enquête de sécurité et de crédit me concernant soit effectuée conformément aux lois, aux règlements et aux lignes directrices applicables. Cette enquête a pour but de confirmer que je satisfais les exigences du Mouvement Desjardins en fonction de la nature de ma relation présente ou future avec ce dernier.

Je consens à ce que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) ou ses mandataires dûment autorisés, dont SBC, recueille, détienne, utilise et communique auprès de la GRC, de tout corps policier canadien, de toute institution financière, de tout agent de renseignements personnels et de tout employeur les renseignements personnels me concernant qu'elle estime nécessaires, y compris ceux qui ont trait à un casier judiciaire, afin de procéder à cette enquête, et je consens à ce que les personnes jointes communiquent ces renseignements à la FCDQ ou à ses mandataires.

Je reconnais avoir lu la politique de confidentialité de SBC et j'accepte que mes renseignements personnels soient recueillis, utilisés et divulgués de la façon décrite cidessus. Je confirme que les renseignements personnels fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, complets et exacts, et je comprends que le fait de fournir des renseignements inexacts, incomplets ou trompeurs pourrait entraîner une évaluation négative. Je dégage le Mouvement Desjardins, SBC, leurs agents et toute personne ou organisation qui fournit des renseignements aux fins de cette enquête de toutes responsabilités, notamment de tout préjudice ou dommage ou de toute perte, pouvant résulter de la transmission des informations demandées, de leur utilisation et du résultat de l'enquête.

J'autorise la collecte de l'information aux fins d'une vérification et d'analyse. De plus, j'atteste qu'à ma connaissance, l'information indiquée sur ce formulaire de divulgation de renseignements personnels est vraie et exacte.

X		
Signature de la personne visée par l'enquête	Date (AAAA/MM/JJ)	

Section 5

VALIDATION DES PIÈCES D'IDENTITÉ

À REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT DU MOUVEMENT DESJARDINS OU DU FOURNISSEUR

La vérification des pièces d'identité est OBLIGATOIRE pour la vérification de casier judiciaire canadien à partir du nom. Veuillez notez que les pièces d'identité et les renseignements numérisés ne sont utilisés qu'à des fins d'identification.

Deux (2) pièces d'identité lisibles sont exigées :

l'identité et attestant la signature de la personne visée par l'enquête

La première pièce doit être émise par un gouvernement et doit inclure le nom, la date de naissance, la signature et la photo de la personne visée par l'enquête (ex: permis de conduire, passeport, carte de citoyenneté, carte de résident permanent ou certificat du statut d'indien).

La seconde doit préférablement être émise par un gouvernement et elle doit au moins inclure le nom complet de la personne visée par l'enquête.

RAPPEL: Ces pièces doivent être numérisées et transmises avec le présent consentement.

Je soussigné,	Nom du représentant en lettres moulées	, ai vérifié la pièce d'identité de _	Nom de la personne visée par l'enquête en lettres moulées	et confirme
que cette personne visé pour attester sa vérificat		oièce d'identité sont une seule et r	nême personne. Le témoin doit signer au bas de la	a présente page
x				
Signature du représentant	t du Mouvement Desiardins ou du fournisseur co	onfirmant	Date (AAAA/MM/JJ)	

Mouvement Desjardins: l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, la Fédération des caisses Desjardins du Québec, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., leurs caisses membres et leurs centres.

FORMATION, EXPÉRIENCES ET QUALITÉS DU CANDIDAT

Mme Nom du candid	lat						
Groupe d'âge							
	is \square 50-64 ans \square 65 an	s et + \square je préfère ne pas répondre					
Communautés culturelles Non Oui, préciser:							
	rs géographiques précisé	☐ je préfère ne pas répondre s dans l'appel de candidatures (consultez au besoin le site Internet de la Caisse)					
□ Non □ Oui, préciser:	o goograpiiiqaes presise	S dans rapper de sandidatares (consultez da secont le site internet de la caloce)					
Compétences							
☐ Expérience membres/cl	ients (service à la clientèle)	☐ Communication					
Coopération		Éducation					
Gestion financière		☐ Technologies de l'information					
Gestion d'entreprise		☐ Autre(s), préciser:					
☐ Comptabilité ☐ Gouvernance							
☐ Droit / Déontologie							
☐ Gestion des RH							
Titres professionnels ou	certifications (le cas éché	ant)					
		rtification? Si oui, précisez:					
Domaines d'emploi							
Actuel	Antérieur						
		Administration publique					
		Affaires, administration et marketing					
		Agriculture, agroalimentaire et biotechnologie					
		Arts, culture, sports et loisirs					
		Communication, médias, technologies de l'information					
		Déontologie/Éthique					
		Droit					
		Étudiant					
		RH et relations industrielles Retraité					
		Santé, services sociaux, services communautaires et enseignement					
		Sciences, ressources naturelles et environnement					
		Secteur industriel et manufacturier, transport et construction					
		Services, ventes et commerce de détail					
		Services financiers et assurances					
		Autre(s), préciser:					
Scolarité/diplôme							
	Secondaire Coll	égiale ☐ Universitaire (certificat) ☐ Baccalauréat ☐ Maîtrise ☐ Doctorat					
Domaines d'études							
	ration destion commerce	☐ Bureautique, secrétariat					
	_						
	☐ Droit ☐ Finances, comptabilité ☐ Génie, sciences naturelles et appliquées						
	☐ Informatique, Technologies de l'information						
RH, relations industriell	RH, relations industrielles et communications, sciences sociales, économie, éducation						
☐ Sciences de la santé et	biotechnologies						
Autre(s), préciser:							

Avez-vous d'autres engagements ou expériences que vous souhaitez porter à notre attention?	
Décrivez vos motivations à être administrateur de la Caisse.	
Decrivez vos motivations a etre auministrateur de la Caisse.	